

Québec, le 4 avril 2012

Monsieur Guy Laperrière
Directeur général
Collège de Valleyfield
169, rue Champlain
Valleyfield (Québec) J6T 1X6

Objet : Suivi de l'évaluation du programme *Sciences de la nature* (200.B0)

Monsieur le Directeur général,

Au cours de sa réunion du 29 février 2012, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance des mesures adoptées par le Collège de Valleyfield pour donner suite au rapport d'évaluation du programme *Sciences de la nature* (200.B0). La Commission a pris note des mesures que le Collège a prises au regard du problème d'équité de l'évaluation.

Dans son rapport produit en avril 2006, la Commission avait notamment recommandé au Collège d'appliquer sa politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) dans tous les cours de la formation spécifique pour que les évaluations finales attestent la maîtrise des compétences. Dans une précédente évaluation de suivi effectuée en 2010, la Commission avait constaté que le Collège appliquait sa PIEA dans tous les cours spécifiques du programme *Sciences de la nature*, mais elle avait toutefois relevé que l'application que fait le département de *Sciences de la nature* de multiples seuils de réussite introduisait un problème qui affectait l'équité. Les modalités que le Collège avait adoptées faisaient en sorte qu'un étudiant qui, au terme de son apprentissage, démontrait l'atteinte des objectifs du cours par la réussite de l'évaluation finale pouvait échouer à ce cours s'il n'avait pas réussi préalablement les parties théorique et pratique du cours en obtenant minimalement 60 % pour chacune des parties.

L'analyse des plans de cours et des instruments d'évaluation transmis par le Collège a permis à la Commission de constater que les évaluations finales de cours permettent de juger de l'atteinte des compétences par l'étudiant et que les multiples seuils de réussite ne

sont plus appliqués dans le programme *Sciences de la nature*. La Commission constate que les actions mises en place par le Collège assurent l'équité de l'évaluation pour les étudiants. Elle juge, par conséquent, que les suites données à la recommandation relative à l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages sont satisfaisantes.

Je vous remercie de votre collaboration et je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Michel Lauzière

c. c. M^{me} Suzie Grondin, directrice des études par intérim